

SEANCE DU 21 MARS 2026

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON, s'est réuni en session ordinaire le 21 Mars 2026 à 10h30, selon la convocation de Madame Nadine HERMAN-BANCAUD, Maire, en date du 16 Mars 2026.

Nombre de conseillers en exercice : 23 - Nombre de votants : 23

ETAIENT PRESENTS (23) : Jean-Michel GOURDEAU – Sandrine DENIS – Jim FOURNIER – Frédérique AYMARD – Sylvain GALLOU – Mari-José MATHIS – Vincent FARGEAS – Sylviane HIVERT – Francis FEGER – Nathalie CRAMAREGEAS – Eric MOREAU – Martine MOLLON – Jean-Maurice LADRAT – Claudine PELISSON – Lionel MANTOVAN – Roselyne PAULHIAC – Alain POINET – Isabelle LAGARDE – Nadine HERMAN-BANCAUD – Jean-Pierre GINES – Sonia BRACKELEER-DELOFFRE – Anne-Cécile LE MOULLEC – Jean-Louis MANTOVAN

ABSENTS EXCUSES avec procuration (0):

ABSENTS EXCUSES sans procuration (0):

ABSENTS (0) :

Madame Sandrine DENIS a été désignée en qualité de Secrétaire de séance

N°DEL 2026/5.1/013 – Installation du conseil municipal – Election du Maire

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Nadine HERMAN-BANCAUD, Maire sortant, qui a donné lecture des résultats constatés au procès-verbal des élections qui se sont déroulées le dimanche 15 mars dernier.

La liste conduite par Monsieur Jean-Michel GOURDEAU – tête de liste « Agissons pour Nontron » - a recueilli 652 suffrages et a obtenu 18 sièges. Sont élus :

Jean-Michel GOURDEAU – Sandrine DENIS – Jim FOURNIER – Frédérique AYMARD – Sylvain GALLOU – Marie-José MATHIS – Vincent FARGEAS – Sylviane HIVERT – Francis FEGER – Nathalie CRAMAREGEAS – Eric MOREAU – Martine MOLLON – Jean-Maurice LADRAT – Claudine PELISSON – Lionel MANTOVAN – Roselyne PAULHIAC – Alain POINET – Isabelle LAGARDE.

La liste conduite par Madame Nadine HERMAN-BANCAUD – tête de liste « Pour vous Avec vous » - a recueilli 322 suffrages soit 3 sièges. Sont élus :

Nadine HERMAN-BANCAUD – Jean-Pierre GINES – Sonia BRACKELEER-DELOFFRE.

La liste conduite par Anne-Cécile LE MOULLEC – tête de liste « Collectif Citoyen Nontron » - a recueilli 247 suffrages soit 2 sièges. Sont élus :

Anne-Cécile LE MOULLEC – Jean-Louis MANTOVAN.

Madame Nadine HERMAN-BANCAUD, Maire sortant, a déclaré le Conseil Municipal installé, tel qu'il a été constitué lors des élections du 15 Mars 2026.

Conformément à l'article L 2122-8 du code général des collectivités territoriales, la présidence du Conseil Municipal est cédée au doyen de l'assemblée, à savoir Madame Nadine HERMAN-BANCAUD, en vue de procéder à l'élection du Maire.

Madame Sandrine DENIS a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal, conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Il a été procédé à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal. La secrétaire de séance a dénombré 23 conseillers régulièrement présents et constaté que le quorum posé par l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales a été atteint.

Le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection du maire au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal, conformément aux articles L.2122-4 et L.2122-7 du code général des collectivités territoriales.

La présidente de séance a désigné deux assesseurs pour constituer le bureau de vote :

Nathalie CRAMAREGEAS
- Jean-Louis MANTOVAN

Le président de séance a appelé les candidats à l'élection aux fonctions de Maire à se manifester. Monsieur Jean-Michel GOURDEAU et Madame Anne-Cécile LE MOULLEC présentent leur candidature.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a procédé à son vote et déposé lui-même son enveloppe dans l'urne prévue à cet effet. Tous les conseillers ont pris part au vote.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Au premier tour de scrutin, les résultats ont été les suivants :

- a). Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote0
- b). Nombre de votants (enveloppes déposées)23
- c). Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- d). Nombre de suffrages exprimés [b - c]
- e). Majorité absolue12

Nombre de voix Jean-Michel GOURDEAU : 18
Nombre de voix Anne-Cécile LE MOULLEC : 5

Monsieur Jean-Michel GOURDEAU a obtenu la majorité absolue et a été proclamé Maire.

Monsieur le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait à NONTRON, le 23 Mars 2026

Le Maire,



Jean-Michel GOURDEAU

SEANCE DU 21 MARS 2026

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON, s'est réuni en session ordinaire le 21 Mars 2026 à 10h30, selon la convocation de Madame Nadine HERMAN-BANCAUD, Maire, en date du 16 Mars 2026.

Nombre de conseillers en exercice : 23 - Nombre de votants : 23

ETAIENT PRESENTS (23) : Jean-Michel GOURDEAU – Sandrine DENIS – Jim FOURNIER – Frédérique AYMARD – Sylvain GALLOU – Mari-José MATHIS – Vincent FARGEAS – Sylviane HIVERT – Francis FEGER – Nathalie CRAMAREGEAS – Eric MOREAU – Martine MOLLON – Jean-Maurice LADRAT – Claudine PELISSON – Lionel MANTOVAN – Roselyne PAULHIAC – Alain POINET – Isabelle LAGARDE – Nadine HERMAN-BANCAUD – Jean-Pierre GINES – Sonia BRACKELEER-DELOFFRE – Anne-Cécile LE MOULLEC – Jean-Louis MANTOVAN

ABSENTS EXCUSES avec procuration (0):

ABSENTS EXCUSES sans procuration (0):

ABSENTS (0) :

Madame Sandrine DENIS a été désignée en qualité de Secrétaire de séance

N°DEL 2026/5.2/014 – Installation du conseil municipal –Détermination du nombre d'Adjoints au Maire

Sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GOURDEAU élu Maire, le conseil municipal a été invité à déterminer le nombre des Adjoints au Maire.

Monsieur le Maire indique que la commune peut disposer au minimum d'un adjoint au Maire et de 6 adjoints au maximum conformément aux articles L.2122-1 à L.2122-2-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité :

→ **DECIDE** de fixer à 6 (six) le nombre d'Adjoints au Maire.

Fait à NONTRON, Le 23 Mars 2026



Le Maire,
Jean-Michel GOURDEAU

AR Prefecture

024-212403117-20260321-DEL_2026_014-DE
Reçu le 24/03/2026

SEANCE DU 21 MARS 2026

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON, s'est réuni en session ordinaire le 21 Mars 2026 à 10h30, selon la convocation de Madame Nadine HERMAN-BANCAUD, Maire, en date du 16 Mars 2026.

Nombre de conseillers en exercice : 23 - Nombre de votants : 23

ETAIENT PRESENTS (23) : Jean-Michel GOURDEAU – Sandrine DENIS – Jim FOURNIER – Frédérique AYMARD – Sylvain GALLOU – Mari-José MATHIS – Vincent FARGEAS – Sylviane HIVERT – Francis FEGER – Nathalie CRAMAREGEAS – Eric MOREAU – Martine MOLLON – Jean-Maurice LADRAT – Claudine PELISSON – Lionel MANTOVAN – Roselyne PAULHIAC – Alain POINET – Isabelle LAGARDE – Nadine HERMAN-BANCAUD – Jean-Pierre GINES – Sonia BRACKELEER-DELOFFRE – Anne-Cécile LE MOULLEC – Jean-Louis MANTOVAN

ABSENTS EXCUSES avec procuration (0):

ABSENTS EXCUSES sans procuration (0):

ABSENTS (0) :

Sandrine DENIS a été désignée en qualité de Secrétaire de séance.

N° DEL 2026/5.2/015 – Installation du conseil municipal – Election des adjoints

Sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GOURDEAU, élu Maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il est rappelé que les adjoints au maire sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus conformément aux articles L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT.

Monsieur le Maire a désigné deux assesseurs pour constituer le bureau de vote : Nathalie CRAMAREGEAS et Jean-Louis MANTOVAN.

Monsieur le Maire a constaté qu'une liste unique de candidats aux fonctions d'adjoint au maire a été déposée.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a procédé à son vote et déposé lui-même son enveloppe dans l'urne prévue à cet effet. Tous les conseillers ont pris part au vote. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Au premier tour de scrutin, les résultats ont été les suivants :

| | |
|--|----|
| a). Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote | 0 |
| b). Nombre de votants (enveloppes déposées) | 23 |
| c). Nombre de suffrages déclarés nuls/blancs par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... | 4 |
| d). Nombre de suffrages exprimés [b - c] | 19 |
| e). Majorité absolue | 10 |

Ont été proclamés Adjoints au Maire par 19 voix :

- Jim FOURNIER, premier adjoint
- Sandrine DENIS, deuxième adjoint
- Sylvain GALLOU, troisième adjoint
- Frédérique AYMARD, quatrième adjoint
- Francis FEGER, cinquième adjoint
- Marie-José MATHIS, sixième adjoint

Fait à NONTRON, Le 23 Mars 2026



Le Maire,
Jean-Michel GOURDEAU

AR Prefecture

024-212403117-20260321-DEL_2026_015-DE
Reçu le 24/03/2026